

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 90

15 janvier 2013

SOMMAIRE

Acelum SICAV	4304	RIG Investments S.à r.l. S.P.F.	4307
AFS Mauritius S.à r.l.	4304	RIG Investments S.à r.l. S.P.F.	4307
Airport Development Corporation S.à r.l.	4315	RIG Investments S.à r.l. S.P.F.	4307
Anglo Platinum International Brazil	4274	Ring Immobilien A.G.	4307
ASB Axion SICAV	4304	RN. Patri. Four S.à r.l.	4307
BNP Paribas LDI SOLUTION	4305	RN. Patri. One S.à r.l.	4308
Brasserie Grill Beim Schlass S.à r.l.	4279	RN. Patri. Three S.à r.l.	4308
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	4305	RN. Patri. Two S.à r.l.	4308
Compagnie Européenne de Matériaux et de Services S.A.	4320	RP Rushmore S.à r.l.	4299
Cotec S.A.	4277	Safeconsult Sàrl	4309
DNA33 Services S.A.	4287	Sailor S.A.	4309
Faci International	4300	SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS	4310
Greensoft S.A.	4299	Semerca Investments S.A.	4310
Grenache & Cie S.N.C.	4301	Sepp Huber & Söhne Baugesellschaft AG, SPF	4308
Grossfeld Developments S.à.r.l.	4288	Sequr S.A.	4310
Kent Inter Holding S.A.	4304	SGBT Securities S.A.	4311
LI Lux 1 S.à r.l.	4306	SGS Luxembourg	4314
LI Lux 1 S.à r.l.	4306	Sharki Holding S.A.	4314
LI Lux 2 S.à r.l.	4306	Silvanus Property S.A.	4313
Lion/Seneca Lux 2 S.A.	4305	Soclair Equipements S.A.	4311
LOD S.à r.l.	4306	Spean Bridge Luxembourg Investments S.à r.l.	4309
Mallinckrodt International Finance S.A.	4306	Taylor Wimpey Finance (Gibraltar) 2005 Limited	4277
Merus Labs Luxco S.à r.l.	4279	Urban Biofood S.A.	4312
METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.	4305	Urso Verde S.A.	4313
nGage Consulting International S.A.	4279	Vida S.A.	4313
Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l.	4300	Vitrilux S.A.	4312
Quatingo S.A.	4274	VSA International S.A.	4314
Real Estate Value Partners S.A.	4309	W.16 Stegen «Victus»	4301
Renascor Holding S.A.	4310	Werding Fassaden S. à r. l.	4300

Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 121.137.

—
Rectificatif du dépôt B121137- L120198675 - enregistré et déposé le 19/11/2012

La Société Deloitte Audit, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg a été élue en tant que Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 30 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158049/12.

(120209469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Quatingo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 32.607.

—
L'an deux mille douze.

Le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUATINGO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 32.607,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 janvier 1990, publié au Mémorial C numéro 229 du 10 juillet 1990,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1415 du 09 juillet 2010.

La séance est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Madame le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE CENT CINQUANTE (2.150) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS ET ONZE CENTS (€ 53.297,11), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Démission de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE de son mandat d'administrateur et décharge à lui donner

2. Création de deux catégories d'Administrateurs: des Administrateurs de catégorie A et des Administrateurs de catégorie B;

Attribution de la catégorie B aux Administrateurs suivants:

- Société SGA Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118, représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur;

- Société FMS Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101240, représentant permanent Monsieur Vincenzo CAVALLARO, employé privé, né le 18 mars 1973 à Catania (Italie), adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Leur mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

3. Nomination d'un nouvel administrateur de catégorie A, Monsieur Diego CARFAGNINI, Chef d'entreprise, né à Torino, le 19 septembre 1975, demeurant au 78, S.P. Corfiniense, I-67030 Corfinio, Italie;

4. Refonte des statuts de la Société pour y refléter toutes les modifications reprises ci-dessus.

5. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE de son mandat d'administrateur et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'Administrateurs: des Administrateurs de catégorie A et des Administrateurs de catégorie B.

- Est attribuée la catégorie B aux administrateurs suivants:

* la société SGA Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118, ayant comme représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur;

* la société FMS Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101240, ayant comme représentant permanent Monsieur Vincenzo CAVALLARO, employé privé, né le 18 mars 1973 à Catania (Italie), avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Leur mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur de catégorie A:

Monsieur Diego CARFAGNINI, Chef d'entreprise, né à Torino, le 19 septembre 1975, demeurant au 78, S.P. Corfiniense, I-67030 Corfinio, Italie. Son mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2016

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour y refléter toutes les modifications reprises ci-dessus de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de QUATINGO S.A.

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 53.297,11 (cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept Euros et onze Centimes) représenté par 2.150 (deux mille cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement, de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propiété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propiété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Administration. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, répartis en deux catégories, A et B.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A accompagnée de la signature d'un administrateur de catégorie B ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois d'octobre à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14557. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158464/150.

(120209429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Cotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.896.

Les statuts coordonnés au 23/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/12/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012158776/12.

(120210431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Taylor Wimpey Finance (Gibraltar) 2005 Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 110.384.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Taylor Wimpey Holdings Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Gate House, Turnpike Road, High Wycombe, HP12 3NR Great Britain, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 401589, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney (the "Sole Shareholder").

Said power of attorney, after having been initialled and signed *ne varietur* by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its attorney has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Taylor Wimpey Finance (Gibraltar) 2005 Limited, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 110.384, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Company");
- the Company has been incorporated by a notarial deed enacted on 12 April 2005, published in Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 65 of 11 January 2006, lastly amended pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg, on January 29, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 703 on April 2, 2010;
- the Company's capital is set at GBP 15,000.- (fifteen thousand British Pounds) represented by 300 (three hundred) shares with a nominal value of GBP 50.- (fifty British Pounds) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and is fully aware of the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de novembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taylor Wimpey Holdings Limited, une société constituée sous le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social Turnpike Road, bâtiment Gate House, Great Britain - HP12 3NR High Wycombe, immatriculée au Registre du Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro 401.589, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Wimpey Finance (Gibraltar) 2005 Limited, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110384, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»);

- la Société a été constituée par un acte notarié du 12 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 65 en date du 11 janvier 2006, dernièrement modifié en application de l'acte passé par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 703 en date du 2 avril 2010;

- le capital social de la Société est fixé à 15.000,- GBP (quinze mille Livres) représenté par 300 (trois cent) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- GBP (cinquante Livres) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158566/96.

(120209169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

nGage Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 163.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012158664/14.

(120210065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Brasserie Grill Beim Schlass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7556 Mersch, 3, place Saint Michel.
R.C.S. Luxembourg B 170.284.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 29 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2012.

Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2012158726/13.

(120210387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Merus Labs Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 170.130.

This fourteenth day of November two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in his capacity as duly authorised representative of:

Merus Labs International Inc., Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of a corporation under the laws of the Province of British Columbia, having its office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, entered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169730, being the sole shareholder of:

Merus Labs Luxco S.à r.l., a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, entered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170130, incorporated on the twenty-ninth of June two thousand twelve pursuant to a deed executed before me, undersigned notary, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, number 2015 of the fourteenth of August 2012, the articles of association of which have not been amended since (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

- i. to issue forty-five thousand and thirty-three (45,033) ordinary shares and three hundred and nine thousand six hundred and four (309,604) mandatorily redeemable preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each to the Shareholder and, consequently, to increase the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to three hundred sixty-seven thousand one hundred thirty-seven euros (EUR 367,137); and
- ii. to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 10.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" means any direct or indirect parent company of the company, with or without legal personality, and any subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"MRPS" has the meaning ascribed thereto in Article 3.1 below;

"MRPS Reserves" means, at any given time, the aggregate balance of the separate reserve accounts maintained by the company for the benefit of the holders of MRPS subject to and in accordance with Article 3.5 below;

"ordinary shares" means the ordinary shares in the capital of the company;

"share" means an ordinary share or an MRPS;

"special equity account" means account 115 equity contributions without allotment of securities within the meaning of the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 defining the contents and presentation of a standardised chart of accounts; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is: Merus Labs Luxco S.á r.l.

2.2 The company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

2.4 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking. The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties. It may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is three hundred sixty-seven thousand one hundred thirty-seven euros (EUR 367,137) divided into:

- fifty-seven thousand five hundred thirty-three (57,533) ordinary shares; and
- three hundred and nine thousand six hundred and four (309,604) mandatorily redeemable preferred shares ("MRPS"), with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

3.2 No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them as treasury shares. In the case of an acquisition for value, however, the shares may only be acquired subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms and conditions, and in the manner, determined by the general meeting. In such instance, the management board shall draw up interim accounts and Article 11.3 shall apply *mutatis mutandis*. The rights attached to shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

3.4 Notwithstanding Article 3.3 above, shares may also be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the terms, conditions and manner of repurchase or redemption determined from time to time by the management board. Where shares are repurchased or redeemed under this Article 3.4, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

3.5 The company shall maintain separate reserve accounts for the ordinary shares and the MRPS, including without limitation separate statutory reserve accounts, separate share premium accounts and separate special equity accounts, and the holders of shares of the relevant class are collectively and exclusively entitled, on a *pari passu* basis, to the amount standing to their credit for as long as shares of such class are in issue (disregarding shares that are held in treasury).

3.6 Conversion of a share of a particular class into a share of another class shall not result in a reduction or increase of any class reserve, unless expressly provided otherwise at the time of conversion or when it concerns the conversion of the last share of a class (disregarding shares that are held in treasury).

Art. 4. Mandatorily redeemable preferred shares.

4.1 MRPS are convertible into any class of ordinary shares or MRPS.

4.2 MRPS shall carry a fixed coupon equal to nil percent (0%) per annum.

4.3 MRPS may be redeemed before the mandatory redemption date (early redemption), at any time, at the option of the company or the holders of MRPS. MRPS are to be redeemed at the latest on the tenth anniversary of their date of issue.

4.4 The amount payable on redemption of MRPS will be equal to the sum of the nominal value of such MRPS and a rateable part of the MRPS Reserves at that time (the "Redemption Amount"). The MRPS holder can opt for the Redemption Amount to be paid in specie, in such case, it will be paid in ordinary shares in the company.

4.5 If upon redemption the distributable equity is insufficient for the company to redeem all of the MRPS in full, the payment of the Redemption Amount (or part thereof) can be deferred but the redemption of the MRPS shall not be affected. In such instance, the company shall pay to the holders of the MRPS an amount equal to distributable equity and the difference between the Redemption Amount and the amount of the distributable equity shall be paid as and when the company will have sufficient profits and distributable reserves available for the purpose.

4.6 For the purpose of this Article 4, the term "redemption" includes a repurchase and the verb "redeem" includes to repurchase.

Art. 5. Transfer and Transmission of shares.

5.1 Shares are transferred by means of a written instrument and are freely transferable among members, provided that MRPS can only be transferred with the prior written consent of the company. Shares may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the share capital. In addition to the foregoing, MRPS can only be transferred to non-members with the prior written consent of the company.

5.2 Shares may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the shares held by the surviving members. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

5.3 If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation the right to attend and vote at a general meeting and the right to distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other shares in the company.

5.4 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be initialled *ne varietur* by a manager of the company, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

Art. 6. Managers.

6.1 If two or more managers are appointed they shall together constitute a management board, which board shall consist of one or more managers A and one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg. Both individuals and legal entities can be managers.

6.2 Managers are appointed by the general meeting. A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

6.3 If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

6.4 The general meeting shall determine the remuneration and other emoluments of managers.

6.5 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B. If the total number of managers A or B for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

6.6 If the company only has one manager, Article 6.5 does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to management board decision-making.

6.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 6.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

Art. 7. Representation and Delegation of day-to-day management.

7.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties.

7.2 A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

7.3 The day-to-day management of the company and the power to represent and bind the company with respect thereto may be delegated by the management board to one or more managers, acting severally or jointly. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney. The managers may revoke any delegation in whole or part or alter its terms and conditions.

Art. 8. General meetings.

8.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least fourteen (14) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

8.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

8.3 Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

8.4 Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

8.5 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing.

Art. 9. Members' reserve power.

9.1 The general meeting may direct the management board to take, or refrain from taking, specified action.

9.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company towards third parties subject to and in accordance with Article 7.

Art. 10. Financial year and Statutory reserve.

10.1 The financial year of the company commences on the first of October of a calendar year and ends on the thirtieth of September of the next calendar year.

10.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve (albeit that the amount is booked to separate class reserve accounts). This requirement does not apply if the aggregate amount standing to the credit of the statutory reserve accounts is equal to or more than ten percent (10%) of the aggregate share capital.

Art. 11. Dividends and Other distributions.

11.1 Only the general meeting can declare a final dividend.

11.2 A final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the management board.

11.3 The management board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

11.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

A. forty-five thousand and thirty-three (45,033) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 12,501 through 57,533, are hereby issued above par and subscribed for by the Shareholder.

B. three hundred and nine thousand six hundred and four (309,604) mandatorily redeemable preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered R1 through R309,604, are hereby issued above par and subscribed for by the Shareholder.

C. The increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty-four thousand six hundred sixty-seven euros (EUR 354,637) is paid up by conversion of a shareholder loan. Evidence of the value of the shareholder loan was given to the Company so that the consideration for the issue of the new shares, equal to three hundred fifty-four thousand six hundred sixty-seven euros (EUR 354,637), is at the disposal of the Company, it being understood that an amount of four million four hundred fifty-eight thousand two hundred ninety-four euros and 20 eurocents (EUR 4,458,294.20) shall be placed to the credit of the share premium account of the ordinary shares and an amount of thirty million six hundred fifty thousand seven hundred seventy euros and forty-five eurocents (EUR 30,650,770.45) shall be placed to the credit of the share premium account of the mandatorily redeemable preferred shares.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch/Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Merus Labs International Inc., Luxembourg Branch, une succursale luxembourgeoise d'une société par actions de droit de la Province de la Colombie-Britannique, ayant son siège au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 169730 (l' «Associé»), étant l'associé unique de:

Merus Labs Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 170130, constituée le vingt-neuf juin deux mille douze suivant acte passé devant moi, notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2015 du quatorze août 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

Le comparant est connu personnellement de moi, notaire.

La procuration au comparant est paraphée ne varietur par le comparant et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

i. d'émettre quarante-cinq mille trente-trois (45.033) parts ordinaires et trois cent neuf mille six cent quatre (309.604) parts privilégiées obligatoirement remboursable d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune à l'Associé et, par conséquent, d'augmenter le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) à trois cent soixante-sept mille cent trente-sept euros (367.137 EUR); et

ii. de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Interprétation et Définition des termes.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie l'associé-détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve et en conformité avec l'Article 10.2;

«compte de capitaux propres spéciaux» signifie le compte 115 apport en capitaux propres non rémunéré par des titres dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«parts ordinaires» signifie les parts ordinaires dans le capital social la société;

«part sociale» signifie une part ordinaire ou une PPOR;

«PPOR» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 3.1;

«réserves de PPOR» signifie, à un moment donné, le solde total des comptes de réserve distincts qui la société tient au bénéfice des détenteurs de PPOR sous réserve et en conformité avec l'Article 3.5;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales; et

«société du groupe» signifie toute société mère directe ou indirecte de la société, avec ou sans personnalité juridique, et toute filiale de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier incluent le pluriel et vice-versa et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre incluent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent contraignants.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité de ses dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination sociale, Forme juridique, etc.

2.1 Le nom de la société est: Merus Labs Luxco S.à r.l.

2.2 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

2.4 La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers. Elle peut consentir des garanties et fournir caution pour ses propres obligations ainsi que celles de tiers, y compris par mise en gage ou autrement grever ses actifs.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société est fixé à trois cent soixante-sept mille cent trente-sept euros (367.137 EUR), représenté par:

- cinquante-sept mille cinq cent trente-trois (57.533) parts ordinaires; et

- trois cent neuf mille six cent quatre (309.604) parts privilégiées obligatoirement remboursables («PPOR»), d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

3.2 Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. En cas d'acquisition à titre onéreux, toutefois, les parts sociales ne peuvent être acquises que sous réserve et en conformité avec la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités d'acquisition décidés par l'assemblée générale. En ce cas, le conseil de gérance doit établir des comptes intermédiaires et l'Article 11.3 s'applique mutatis mutandis. Les droits attachés aux parts autodétenues, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

3.4 En parallèle à l'Article 3.3, les parts sociales peuvent être rachetées et sont passibles d'être amorties sous réserve et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Lorsque les parts sociales sont rachetées ou amorties en vertu du présent Article 3.4, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

3.5 La société doit tenir des comptes de réserve distincts pour les parts ordinaires et les PPOR, y compris notamment, des comptes de réserve légale distincts, des comptes de primes d'émission distincts et des comptes de capitaux propres spéciaux distincts. Les détenteurs de parts de la catégorie concernée auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créditeur de leurs comptes distincts tant que des parts de ladite catégorie sont en circulation (sans tenir compte des parts auto-détenues).

3.6 La conversion d'une part sociale d'une certaine catégorie en une part sociale d'une autre catégorie n'entraînera pas de réduction ou d'augmentation de toute réserve de catégorie distincte, sauf disposition expresse contraire prévue au moment de la conversion et sauf en cas de la conversion de la dernière part sociale d'une catégorie (sans tenir compte des parts auto-détenues).

Art. 4. Parts privilégiées obligatoirement remboursables.

4.1 Les PPOR sont convertibles en PPOR ou parts ordinaires de quelque classe que ce soit.

4.2 Les PPOR donnent un droit à un coupon fixe égal à zéro pour cent (0%) par an.

4.3 La société ou les détenteurs des PPOR peuvent décider d'amortir les PPOR avant la date de l'amortissement obligatoire (amortissement anticipé), en tout temps. Les PPOR doivent être amorties au plus tard le dixième anniversaire de leur date d'émission.

4.4 Le montant à payer pour l'amortissement sera égal à la somme de la valeur nominale des PPOR concernées et une partie proportionnelle des Réserves de PPOR à ce moment-là (le «Montant de l'Amortissement»). Le détenteur de PPOR peut choisir que le Montant de l'Amortissement lui soit payé en nature. En pareil cas, il sera payé en parts ordinaires dans la société.

4.5 Si au moment de l'amortissement les capitaux propres distribuables de la société sont insuffisants pour amortir tous les PPOR en totalité, le versement du Montant de l'Amortissement (ou une partie de celui-ci) pourra différé sans que l'amortissement des PPOR n'en soit affecté. En ce cas, la société doit verser aux détenteurs des PPOR un montant égal aux capitaux propres distribuables et la différence entre le Montant de l'Amortissement et le montant des capitaux propres distribuables doit être payé au fur et à mesure que la société dégagera des bénéfices et des réserves distribuables suffisantes disponibles à cet effet.

4.6 Au sens du présent Article 4, le terme «amortissement» inclut un rachat et le verbe «amortir» inclut racheter.

Art. 5. Transfert et Transmission de parts sociales.

5.1 Les parts sociales sont transférables au moyen d'un acte notarié ou sous seings privés et sont librement transférables entre les associés, étant entendu que les PPOR ne peuvent être transférées qu'après avoir obtenu l'accord écrit de la société. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution qui est adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En outre, les PPOR ne peuvent être transférées qu'après avoir obtenu l'accord écrit de la société.

5.2 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

5.3 Si les parts sont autrement transmises de plein droit, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

5.4 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de transfert ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de transfert qui est enregistré.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est paraphée ne varietur par un gérant de la société, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire sont tenus de signer cette inscription.

Art. 6. Gérants.

6.1 Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel est composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être gérant de la société.

6.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime.

6.3 En cas de vacance d'un poste de gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

6.4 L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres émoluments des gérants.

6.5 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut être fixé au cas par cas par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf disposition contraire il est d'un gérant A et un gérant B. Si le nombre total de gérants A ou B alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

6.6 Si la société n'a qu'un seul gérant, Article 6.5 ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

6.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 6.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

Art. 7. Représentation et Délégation de gestion journalière.

7.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers.

7.2 Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

7.3 La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation et engagement de la société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées par le conseil de gérance à un ou plusieurs gérants, agissant seuls ou conjointement. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat. Le conseil de gérance peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les modalités et conditions.

Art. 8. Assemblées générales.

8.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins quatorze (14) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

8.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

8.3 Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

- (a) tous les associés de la société; et
- (b) tous les gérants.

8.4 Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et
- (b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

8.5 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution, par écrit ou autrement, et exprimera son vote par écrit.

Art. 9. Pouvoir de réserve des associés.

9.1 L'assemblée générale peut enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée.

9.2 Aucune résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société à l'égard des tiers sous réserve et en conformité avec l'Article 7.

Art. 10. Exercice social et Réserve légale.

10.1 L'exercice social de la société commence le premier octobre d'une année civile et se termine le trente septembre de l'année civile suivante.

10.2 Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices nets à la réserve légale (bien que le montant soit comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts). Cette exigence ne s'applique pas lorsque la réserve légale totale a atteint dix pour cent (10%) du capital social total.

Art. 11. Dividendes et Autres distributions.

11.1 Seul l'assemblée générale peut déclarer un dividende final.

11.2 Un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par le conseil de gérance.

11.3 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

11.4 Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Enfin, le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

A. quarante-cinq mille trente-trois (45.033) parts ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 12.501 à 57.533, sont émises au-dessus du pair et souscrites par l'Associé.

B. trois cent neuf mille six cent quatre (309.604) parts privilégiées obligatoirement remboursable ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de R1 à R309.604, sont émises au-dessus du pair et souscrites par l'Associé.

C. L'augmentation de capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-quatre mille six cent trente-sept euros (354.637 EUR) est libérée par la conversion d'un prêt d'associé. La valeur du prêt d'associé a été prouvée à la Société de sorte que la contre-valeur de l'émission des parts sociales nouvelles, égale à trois cent cinquante-quatre mille six cent trente-sept euros (354.637 EUR), est à la disposition de la Société, étant entendu qu'un montant de quatre millions quatre cent cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt centimes d'euro (4.458.294,20 EUR) sera affecté au compte de prime d'émission des parts ordinaires et un montant de trente-millions six cent cinquante mille sept cent soixante-dix euros et quarante-cinq centimes d'euros (30.650.770,45 EUR) sera affecté au compte de prime d'émission des parts privilégiées obligatoirement remboursable.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette à la date qu'en tête des présentes. Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158372/459.

(120209179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

DNA33 Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 157.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012158803/14.

(120210337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Grossfeld Developments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 173.194.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Grossfeld Participations S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Danièle Buchler, Lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Grossfeld Developments S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Hesperange. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Hesperange by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding, in any kind or form, of real estate assets and/or of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such assets and/or interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing. The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or

employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Tuesday of the month of June at 3 pm.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Grossfeld Participations S.à r.l.	EUR 50,000	100	EUR 50,000
Total:	EUR 50,000	100	EUR 50,000

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of the year 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Kris Verhellen, born on 28 July 1965 at Ronse (Belgium), residing in Belgium, at Brussels 1040, Avenue de Tervuren 16, as Class A Manager;
- Mr. Laurent Jacquemart, born 25 June 1975 at Charleroi (Belgium), residing in Belgium, at Braine le Château, Chemin des Alouettes, 12, as Class A Manager;
- Mr. Pierre Lentz, born on 22 April 1959 at Luxembourg, professionally residing at Luxembourg L-1653, avenue Charles de Gaulle, 2, as Class B Manager; and

Mr. Luc Hansen, born on 8 June 1969 at Luxembourg, professionally residing at Luxembourg L-1653, avenue Charles de Gaulle, 2, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Grossfeld Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, ayant un capital social de cinquante mille euros (EUR 50,000.-), et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Danièle Buchler, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Grossfeld Developments S.à.r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Hesperange par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, sous toute forme que ce soit, d'actifs immobiliers et/ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces actifs immobiliers et/ou participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés. Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mardi du mois de juin à 15:00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Grossfeld Participations S.à r.l.	EUR 50.000	100	EUR 50.000
Total:	EUR 50.000	100	EUR 50.000

Le montant de cinquante mille euro (EUR 50.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Kris Verhellen, né le 28 juillet 1965 à Ronse (Belgique), résident au 16, Avenue de Tervuren à 1040 Bruxelles (Belgique), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Laurent Jacquemart, né le 25 juin 1975 à Charleroi (Belgique), résident au 12, Chemin des Alouettes à Braine le Château (Belgique), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, résident professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B; et

Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, résident professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signe: D. BUCHLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56796. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158247/612.

(120209371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Greensoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.328.

Rectificatif au dépôt L120203904.04 du 27/11/2012

Il y a lieu de lire ce qui suit:

Démission de Monsieur Tomas Stastny de son mandat d'Administrateur A de la société et ce, avec effet immédiat.

Démission de Monsieur Marc Ambroisien de son mandat d'Administrateur B de la société et ce, avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Pavlos Pavlides, demeurant à 53 Thessalonikis, 6035 Larnaca (Chypre) en tant qu'Administration A, en remplacement de Monsieur Tomas Stastny, Administrateur A démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination de Monsieur Theodoulos Pavlides, demeurant à 53 Thessalonikis, 6035 Lamaca (Chypre) en tant qu'Administration B, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, Administrateur B démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012160080/22.

(120211365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

RP Rushmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158997/10.

(120210076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 842.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159059/11.

(120210386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Werding Fassaden S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 144.400.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, am sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Udo Werding, Malermeister, geboren am 2. November 1969, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Erbringer Strasse, 64.

Welcher Komparent erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WERDING FASSADEN S. à r. l. mit Sitz in L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. Januar 2009, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 383 vom 20. Februar 2009, mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Anteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) vollständig eingezahlt.

Dies erläutert, hat der Komparent den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin und dementsprechend Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb dieser Gemeinde verlegt werden.“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. WERDING, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2012. Relation: REM/2012/1491. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 4. Dezember 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012158659/33.

(120209236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Faci International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012158850/14.

(120210346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012158888/14.

(120210059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

W.16 Stegen «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 173.183.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

W. 01 «LES GALAXIES», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4-6, rue de Trois Cantons, L-3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 103.347,

ici représentée par ici représentée par Madame Gabriella COLICCHIA, employée privée, demeurant professionnellement à Bascharage, 19, rue Pierre Clement, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 novembre 2012 à Pontpierre.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de W.16 Stegen «Victus».

Art. 3. La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportent directement ou indirectement à cet objet social. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans laquelle la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra

dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 4. La durée de la société est pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société anonyme W. 01 «LES GALAXIES», avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Libération des parts sociales

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement en numéraire toutes les parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique précité, représentant l'intégralité du capital social de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
- 2.- Est nommé gérant unique:

Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 7, Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

3.- Conformément à l'article 11 des statuts de la société, celle-ci est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gabriella Colicchia, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 novembre 2012. LAC / 2012 / 56612. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158595/134.

(120209161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Acelum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 115.480.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 30 août 2012

En date du 30 août 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au:

- 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet immédiat.

L'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, Monsieur Enrico TURCHI, est transférée également au:

- 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

ACELUM SICAV

Signature

Référence de publication: 2012159271/17.

(120211359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 61.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158965/10.

(120210077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

AFS Mauritius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 147.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159276/10.

(120211236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

ASB Axion SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 133.350.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 30 août 2012

En date du 30 août 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au:

- 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet immédiat.

L'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, Monsieur Enrico TURCHI, est transférée également au:

- 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

ASB AXION SICAV

Signature

Référence de publication: 2012159305/17.

(120211360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

BNPP LDI SOLUTION, BNP Paribas LDI SOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 108.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159343/10.

(120211324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.967.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159367/10.

(120210899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159733/9.

(120211315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Lion/Seneca Lux 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 169.596.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 6 décembre 2012.

En date du 6 décembre 2012 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP, en tant que administrateur A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Dominik HALSTENBERG
- Paul COOPER

Administrateurs B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012163356/25.

(120215607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

LI Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.318.

Les comptes consolidés au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163378/10.

(120215338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.317.

Les comptes consolidés au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163379/10.

(120215339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.317.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163380/10.

(120215340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

LOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163383/10.

(120215694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Mallinckrodt International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 172.865.

En date du 13 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer M. Michelangelo F. Stefani, demeurant 3b, boulevard Prince Henri à Luxembourg (L-1724) comme Administrateur-Délégué pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos au 28 septembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt International Finance S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012163406/14.

(120215997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Ring Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012162837/10.

(120215051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

RN. Patri. Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.947.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RN. PATRI. FOUR S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012162838/11.

(120214802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

RIG Investments S.à r.l. S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 132.152.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 28/03/2012 n° L 120050254) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162835/11.

(120214076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

RIG Investments S.à r.l. S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 132.152.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 30/03/2012 n° L 120051498) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162834/11.

(120214075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

RIG Investments S.à r.l. S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 132.152.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 30/03/2012 n° L 120051497) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162833/11.

(120214074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

RN. Patri. One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.879.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RN. PATRI. ONE S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012162839/11.

(120214676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

RN. Patri. Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.902.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RN. PATRI. THREE S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012162840/11.

(120214784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

RN. Patri. Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.900.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RN. PATRI. TWO S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012162841/11.

(120214701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Sepp Huber & Söhne Baugesellschaft AG, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 159.183.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 11 Décembre 2012 que (i) le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCLIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 3 décembre 2012.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 11 décembre 2012 que l'administrateur unique ALICE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) a été remplacé par Madame Inessa Wendland (résident professionnellement à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012162849/21.

(120214214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Spean Bridge Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 72.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162853/9.

(120214883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Safeconsult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 4, rue des Résidences.

R.C.S. Luxembourg B 164.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

M. Dominique WETS

Gérant

Référence de publication: 2012162857/12.

(120214121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Sailor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.867.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 31 octobre 2012

La démission de Monsieur Colin Graham Reader en tant qu'Administrateur est acceptée avec effet au 31 octobre 2012.

Mr Ian James NAYLOR demeurant professionnellement 1st floor, Regent Court, Laporte Way, Luton Beds, LU4 8SB London, United Kingdom est nommé Administrateur pour une durée de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire se tenant en 2014, avec effet au 31 octobre 2012.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2012162858/15.

(120214827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Real Estate Value Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 136.712.

EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 30 octobre 2012, l'actionnaire unique de la Société a approuvé la révocation du mandat de commissaire aux comptes de AYMS Audit S.à r.l., ayant son siège social au 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg avec effet au 31 décembre 2010, et son remplacement par Zharol S.A., ayant son siège social au 35, rue JF Kennedy, L-7327 Steinsel, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.616, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2011 et pour une durée de six années soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REAL ESTATE VALUE PARTNERS S.A.

Arnaud Sagnard

Administrateur unique

Référence de publication: 2012162811/18.

(120214513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.427.

—
Monsieur Rudolf Kömen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 décembre 2012.

A partir du 4 décembre 2012, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Dr. Rainer Konrad avec adresse professionnelle à CH-9008 St. Gallen, Lessingstrasse, 9

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7 Rotfeder Ring.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162872/17.

(120214613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Semerca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.444.

—
Changement d'adresse de HRT Révision S.A., commissaire aux comptes:

163, rue du Kiem

L-8030 Strassen

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012162873/12.

(120214243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Sequr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 76.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162874/9.

(120214168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Renascor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.363.

—
1. Mme Virginie DECONINCK a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Arnaud DELVIGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Renascor Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012162813/16.

(120214566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Soclair Equipements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.638.

Dans le cadre de la gestion journalière de la société Monsieur KAYSER Max, né le 13 avril 1949 à Mondorf-les-Bains, demeurant 20 Am Wangert, L-6830 Berbourg, est désigné à la fonction de directeur depuis le 01/05/1988 et Monsieur HERRMANN Guido, né le 14 janvier 1973 à Mönchengladbach, Allemagne, demeurant 1 rue G. D. Charlotte, L-6190 Gonderange, est nommé à la fonction de directeur-adjoint depuis le 09/06/2010.

Le mandat d'administrateur de Madame KAYSER Marylène, née le 29 décembre 1947 à Mondorf-les-Bains, demeurant 20 rue St. Désert, L-6850 Manternach, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale en date du 07 juin 2011 jusqu'à échéance de l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2016.

Le Conseil d'Administration de la Société a chargé le 12 décembre 2012 la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, B 70910, ayant son siège au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg du contrôle des comptes dans la qualité de Réviseur d'Entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour la Société

Max Kayser / Marylène Kayser

Président, Directeur / Administrateur

Référence de publication: 2012162890/22.

(120214913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

SGBT Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 127.444.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 14 novembre 2012

5. Approbation du renouvellement du mandat de 2 Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Régis MEISTER, né le 03/01/1963 (Administrateur - renouvellement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2018).

- Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT, né le 02/12/1967 (Administrateur - renouvellement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2018).

6. Ratification de la démission de Monsieur Yves CACCLIN du poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Yves CACCLIN, né le 17/09/1969, en tant qu'Administrateur à compter de ce jour.

7. Approbation de la nomination de Monsieur Alexandre GALLICHE en tant qu'Administrateur.

L'Assemblée Générale approuve la nomination de Monsieur Alexandre GALLICHE, né le 02/04/1975 à Paris (France) et demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant qu'Administrateur à compter de ce jour. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2018.

8. Approbation de la révocation du Réviseur d'entreprises.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Ernst & Young Luxembourg, demeurant professionnellement au 7 Parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach, et portant le n° RCS B 88019 en tant que Réviseur d'entreprises de la Société à l'issue de cette Assemblée Générale.

9. Approbation de la nomination du Réviseur d'entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l. demeurant professionnellement au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, portant le n° RCS B 67895 aux fonctions de Réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 30 septembre 2013. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGBT SECURITIES SA

Référence de publication: 2012162877/32.

(120215094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Urban Biofood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.127.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 décembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur George Salim ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant au 24 Kensington Gore, 5^{ème} étage, Londres SW7 2ET, Royaume-Uni, Président;
- Monsieur Marwan George ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant au 24 Kensington Gore, 5^{ème} étage, Londres SW7 2ET, Royaume-Uni;
- Monsieur Salim George ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant au 310 Saddle Branch Court, Houston, Texas 77024, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Juan GARRIGUES DIAZ LLANOS, administrateur de sociétés, demeurant au 13 C/Bailen, 28013 Madrid, Espagne.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162954/23.

(120215039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Vitrilux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 32.512.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique adoptées le 7 décembre 2012

Il résulte dudit procès-verbal que les Sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l. et Monsieur Gabriel JEAN ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Les personnes suivantes:

- M Michel HELLAWELL, né le 11.05.1948, Administrateur de sociétés, demeurant Avenue des Villas 24, B-1630 Linkebeek,
- M Timothy HELLAWELL, né le 11.12.1984, Administrateur de sociétés, demeurant Avenue des Villas 24, B-1630 Linkebeek,
- Mlle Alice HELLAWELL, née le 05.09.1987, Administratrice de sociétés, demeurant 1338 Avenue Van Horne, Montréal, QCH2V1K8, Canada,

ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'administration adoptées le 7 décembre 2012

Il résulte desdites décisions que Monsieur Gabriel JEAN a démissionné de sa fonction d'administrateur délégué et de Président du conseil d'administration avec effet immédiat.

Il résulte desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Michel HELLAWELL, né le 11.05.1948, Administrateur de sociétés, demeurant Avenue des Villas 24, B-1630 Linkebeek, conformément l'Article 6 des Statuts de la Société.

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Michel HELLAWELL, né le 11.05.1948, Administrateur de sociétés, demeurant Avenue des Villas 24, B-1630 Linkebeek, a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Michel HELLAWELL aura tous les pouvoirs réservés à ces fonctions dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 7 décembre 2012.

Pour VITRILUX S.A.

Référence de publication: 2012162974/31.

(120214629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Urso Verde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 novembre 2012

L'Assemblée Générale a pris connaissance et a accepté la démission de la personne suivante avec effet immédiat:

- Monsieur Patrick BONALY, avec adresse privée au 40, Avenida Rui Barbosa, Flamengo, BR-CEP 202250-020 Rio de Janeiro en qualité d'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale a nommé avec effet immédiat:

- Ott&Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B46918, représentée par son représentant légal Jean-François OTT, avec adresse professionnelle, 25, rue Balzac à 75406 Paris, France, en qualité de gérant, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat d'HRT Revision S.A. ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238 en leur qualité de Commissaires aux Comptes de la Société, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Jean-François OTT avec adresse professionnelle, 25, rue Balzac à 75406 Paris, France, en qualité de gérant, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2012162952/27.

(120214229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Vida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.656.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162971/9.

(120214927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Silvanus Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.372.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 5 décembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat;

- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg) et demeurant professionnellement 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Madame Emilie Bordaneil, née le 30 janvier 1981 à Perpignan (France) avec effet au 3 décembre 2012 et ce pour une durée de six ans;

- La société Odd Financial Services S.A., ayant son siège social 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 41014 est nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet au 3 décembre 2012 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162882/18.

(120214182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

SGS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 25.263.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Dirk Hellemans, domicilié à B-9190 Stekene, Lange Dweersstraat 45,
- Monsieur Wim Van Loon, domicilié à 1910 Kampenhout, Patrijzenlaan 35,.
- Monsieur André Van de Wiele, domicilié à B-9140 Temse, Georges Van Dammeplein

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Vic Pauwels, accointant, demeurant à B-2980 Zoersel, Ten Otter 36.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162878/18.

(120215040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

VSA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 134.215.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 03 décembre 2012.

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, né le 25.03.1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de sa fonction d'administrateur, avec effet au 26 novembre 2012.

Le Conseil décide de coopter comme nouvel administrateur avec effet au 03 décembre 2012, Monsieur Olivier CA-GIOULIS, né le 14.03.1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique) domicilié professionnellement 9-11, Rue Louvigny, L- 1946 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 31.12.2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VSA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012162975/18.

(120214952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Sharki Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 21.272.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 11 décembre 2012

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, BARINVEST S.A., ayant son siège social au 19, Via Cantonale, CH-6901 LUGANO.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012163025/18.

(120214901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Airport Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.187.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joelle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ADC Management Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3340, 2nd Floor, Palm Grove House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 218225,

here represented by Mr Bastien BURIN, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 15th November 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Airport Development Corporation S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of threequarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the manager(s)' term of office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two (2) managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all the meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The circular resolutions in their entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. A manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing threequarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All the shares are subscribed by ADC Management Ltd. abovementioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Decisions of the sole partner

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately adopted the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Richard BREKELMANS, business director, born on 12 September 1960 in Amsterdam (the Netherlands), residing professionally at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Elizabeth TIMMER, business unit manager, born on 24 July 1965 in Zuidelijke IJsselmeerpold (the Netherlands), residing professionally at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Michael HUANG, executive, born on 23 September 1938 in Hong Kong (China), residing professionally at 30 Grosvenor Gardens Mews North, London SW1W 0JP, United Kingdom.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Joelle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ADC Management Ltd, une société limitée constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3340, 2nd Floor, Palm Grove House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 2182225,

ici représentée par Monsieur Bastien BURIN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 novembre 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Airport Development Corporation S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée du mandat du ou des gérants. Le ou les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tous moyens similaires de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises par un vote majoritaire des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tous autres moyens similaires de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites par ADC Management Ltd. prénommée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Richard BREKELMANS, business director, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Elizabeth TIMMER, business unit manager, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Michael HUANG, executive, né le 23 septembre 1938 à Hong Kong (Chine), demeurant professionnellement au 30 Grosvenor Gardens Mews North, London SW1W 0JP, Royaume-Uni.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC / 2012 / 54704. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012158036/301.

(120209235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Compagnie Européenne de Matériaux et de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 160.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012156894/12.

(120207244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.